

# MOBILITE INTERNATIONALE

## PROGRAMME ERASMUS / CONVENTIONS



**Informations Etudiants sortants**

**2017 – 2018**

# CONTACTS

Secrétariat scolarité des étudiants en  
mobilité  
bureau 136A

Monsieur Raphaël GROS  
raphael.gros@u-bourgogne.fr

Vice Doyen chargé des relations  
internationales de l'UFR de Lettres et  
Philosophie  
bureau 140 (doyen)

Mme Claire Despieres  
claire.despieres@u-bourgogne.fr

Pôle des Relations Internationales  
Maison de l'Université de Bourgogne

Madame Nela JOURNAUX  
exchange.outgoing.students@u-  
bourgogne.fr

Site du Pôle RI pour les mobilités  
étudiantes

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/etudier-et-faire-un-stage-a-l-etranger.html>

Site de l'UFR Lettres et Philosophie

<http://ufr-lettres-philosophie.u-bourgogne.fr/international.html>

Panneau d'affichage Erasmus  
à côté du bureau 140

# PARCOURS MOBILITE SORTANTE

**Je réfléchis à mon projet**



**J'entame la procédure**



**Je me renseigne sur l'université partenaire et le pays d'accueil**



**Je remplis le dossier de mobilité**



**Je complète les dossiers de demande de bourse**

# 1 - Je réfléchis à mon projet

**Je réfléchis à mon projet et me renseigne sur les destinations offertes**

- En consultant le site des relations internationales pour connaître les accords existants par pays, par discipline et par dispositif (Europe : Erasmus+ / Hors Europe : conventions / Québec BCI)  
<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/etudier-et-faire-un-stage-a-l-etranger.html>
- En consultant sur le site de l'UFR les partenariats spécifiques de notre UFR  
<http://ufr-lettres-philosophie.u-bourgogne.fr/international.html>

**Je ne suis pas toujours obligé de connaître la langue du pays de nos universités partenaires pour pouvoir partir étudier dans le cadre d'un échange.**

- En Corée du Sud ou en Islande, certains cours sont dispensés en anglais
- Pour vérifier la langue d'enseignement, visitez le site internet de l'université partenaire et consultez les informations concernant les cours proposés
- Parfois les universités partenaires proposent des cours spécifiquement conçus pour les étudiants en échange

## 2 – J’entame la procédure

### Quand mon projet est dessiné, je prends contact par mail avec le coordinateur de l’accord de l’Université qui m’intéresse pour examiner sa faisabilité

- Europe / Erasmus+ <http://ufr-lettres-philosophie.u-bourgogne.fr/international/41-encart/encarts-g-international/140-responsables-daccords.html>
- Hors Europe / Conventions <http://ufr-lettres-philosophie.u-bourgogne.fr/international/41-encart/encarts-g-international/237-conventions-de-lufr-et-responsables.html>
- Si j’envisage plusieurs possibilités (notamment en cas de concurrence sur une destination à nombre de places limité), je dois adresser par mail à tous les responsables d’accord la liste récapitulative de mes vœux classés par ordre de préférence

### Après avoir rencontré le coordinateur et obtenu un accord de principe pour le dépôt de ma candidature

- Je prends contact avec mon enseignant de langue au sein de l’UFR, pour établir un rendez-vous pour passer un test de langue (dans la langue d’enseignement de la mobilité)
- J’adresse une demande officielle de mobilité (mail libre mentionnant mon nom, mon cursus, la période demandée et l’université souhaitée) au responsable de l’accord ou de la convention avec copie à Madame Despierres et à Monsieur Gros

### Je joins mes relevés de notes de Baccalauréat et des semestres effectués à l’UFR et les résultats de mon test de langue

- Ces mails et les PJ doivent nous parvenir au plus tard le 15 FEVRIER 2018
- Cette demande de candidature concerne tous les candidats à un échange ERASMUS (1er ou (et) 2ème semestre(s))
- Pour les étudiants qui n’en auraient pas fait la demande à la première session, la candidature pourra être examinée au-delà de cette date mais uniquement pour un départ au 2ème semestre selon les places et les bourses restantes
- Date butoir de dépôt de candidature à l’UFR pour un départ au S2 : 30 septembre

### Je me rends sur le site de l’Université partenaire souhaitée pour y vérifier la date limite de dépôt des dossiers de candidature

- Attention celle-ci peut être beaucoup plus précoce que les dates de dépôt des dossiers pour l’UB

# Procédure de sélection

La sélection du dossier se fonde sur deux critères objectifs :  
le niveau de langue et une moyenne générale par année supérieure ou égale à 11/20

## Sélection

- Présélection du dossier par la Commission pédagogique composée du doyen de l'UFR de Lettres et Philosophie, du vice doyen chargé des relations internationales et de l'enseignant chercheur responsable de l'accord
- Un test de langue est organisé par les responsables linguistiques
- La décision de l'admission à un séjour Erasmus n'intervient qu'à la suite de l'ensemble de ce processus de sélection
- La présélection se fait d'après les résultats du 1er semestre (la sélection n'est définitive qu'après la validation de l'année universitaire et du test linguistique) et des années précédentes (résultat du baccalauréat compris)
- **VOTRE DEPART EST SUBORDONNE A VOS RESULTATS** : en cas d'échec aux examens ou en cas de statut AJAC, le séjour Erasmus est impossible

## Connaissance de la langue

- Une bonne connaissance de la langue dans laquelle les cours sont dispensés est nécessaire. Par ailleurs, la connaissance de la langue du pays d'accueil (si différente) est également fort utile
- Afin de parfaire vos connaissances linguistiques un soutien est assuré par l'intermédiaire du **Centre des Langues et des cultures pour tous** dans le cadre de l'UE interculturelité <http://centre-langues-cultures.u-bourgogne.fr/cours/ue-transversale-interculturalite.html>
- **Attention : inscriptions début janvier pour suivre les cours du S2 (pour un départ au S1 de l'année universitaire suivante)**

# 3 – Je me renseigne sur l'Université partenaire et le pays d'accueil

## Je prépare mon budget

- Je me renseigne sur les modes de financement (bourses, prêts)
- Je me renseigne sur le niveau de vie du pays concerné (soit auprès des étudiants qui y ont déjà effectué une mobilité, soit sur des blogs ou forums d'étudiants internationaux) : les contacts des étudiants sortants précédents peuvent être obtenus directement auprès de Mme Nela JOURNAUX ou par l'intermédiaire de M. Raphaël GROS
- J'établis un budget cohérent et réaliste

## Bourses de mobilité

- Différentes aides financières peuvent être allouées aux étudiants en mobilité
- Attention le versement des bourses peut intervenir plusieurs mois après le départ
- Pour en savoir plus, consultez <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/etudier-et-faire-un-stage-a-l-etranger/aides-financieres.html>

## Recherche de logement

- Lors de votre candidature auprès de l'Université d'accueil, il vous sera peut-être possible de réserver un logement dans les résidences universitaires de nos universités partenaires.
- Cependant les établissements partenaires ne sont pas tenus de loger les étudiants Erasmus en cité universitaire. Il est donc important de consulter leur site web pour trouver des informations sur les possibilités de logement
- Vous pouvez compléter votre recherche en consultant les sites d'annonces dans le pays d'accueil, des forums traitant de ce sujet, les réseaux sociaux, etc...

# 4 – Je remplis le dossier de mobilité

**Une fois la sélection terminée, si ma candidature a été retenue, je remplis le dossier de mobilité en ligne sur le site des Relations Internationales de l'UB**

- [https://www.service4mobility.com/europe/BewerbungServlet?identifieur=DIJON01&kz\\_bew\\_art=OUT&kz\\_bew\\_pers=S&aust\\_prog=SMS&sprache=fr](https://www.service4mobility.com/europe/BewerbungServlet?identifieur=DIJON01&kz_bew_art=OUT&kz_bew_pers=S&aust_prog=SMS&sprache=fr)

**Je consulte le site de l'Université partenaire et suis la procédure d'inscription à l'attention des étudiants entrants (incoming students)**

- Les démarches pour l'inscription dans l'université partenaire relèvent de ma responsabilité
- Le non-respect des délais de dépôt des dossiers de l'université d'accueil entraîne l'annulation de l'inscription

**Je remplis le contrat d'études (Learning agreement) et le fais valider par mon responsable d'accord**

- Le contrat d'études initial comporte la liste des cours que j'envisage de suivre pendant la mobilité
- La liste des cours se trouve sur le site de chaque Université partenaire : les matières sont choisies en rapport avec le diplôme préparé, elles sont validées par le responsable d'accord
- Doivent y figurer :
  - L'intitulé des matières dans la langue du pays et traduit en français
  - Le nombre d'ECTS (30 Ects en tout par semestre)
  - Le volume horaire total
  - L'année d'études dans lequel s'inscrit le cours suivi



# Examens et résultats

## L'étudiant est soumis au régime des examens de l'Université d'accueil

### Les notes

- A chaque matière choisie doit correspondre une note. En cas contraire la matière n'est pas validée.
- La transcription des notes est assurée, à Dijon, par le coordinateur d'après une grille de notation européenne.
- Les notes doivent arriver au secrétariat avant le 30 juin pour que votre dossier passe devant le jury avant la fin de l'année universitaire. Suite aux résultats des délibérations, un relevé définitif de notes vous parviendra et sera transmis aux scolarités concernées qui prendront le relais pour établir votre diplôme final.
- Le non reçu des notes en juin repousse la remise du relevé définitif en septembre.
- Une copie du relevé de notes que l'Université partenaire vous aura envoyé vous sera demandée par le service des Relations Internationales de l'UB.

### Les résultats

- Le semestre passé à l'étranger remplace le semestre qui n'a pas été suivi à Dijon sur la base des crédits ECTS.
- Tout étudiant doit faire valider à l'étranger un nombre de matières correspondant à 30 ECTS par semestre ou 60 ECTS pour une année. Si les crédits ne sont pas entièrement obtenus, le semestre ou l'année n'est pas validé(e).
- En cas d'échec à la première session d'examen (janvier-juin), l'étudiant doit se présenter à la seconde session selon les conditions prévues par l'Université partenaire.

## 5 – Je complète les dossiers de demande de bourse

- Je complète les dossiers de demande de bourse et fais signer les dossiers par mon responsable d'accord avant mon départ (juin pour un départ en septembre)

Lorsque le processus administratif est réalisé, je n'ai plus qu'à :  
PROFITER DE MON EXPERIENCE DE VIE A L'ETRANGER  
Et SUIVRE LES COURS AU SEIN DE L'UNIVERSITE PARTENAIRE